

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur le

Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

du 30 novembre 2018 au 11 janvier 2019 inclus

Par arrêté du 05 novembre 2018, la Présidente du PETR du Pays du Ruffécois a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays du Ruffécois.

OBJET, DATE ET DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé sur le périmètre du Pays du Ruffécois à une enquête publique afin d'assurer l'information et la participation du public et recueillir ses observations, propositions et contre-propositions relatives au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays du Ruffécois, arrêté en comité syndical le 6 juin 2018.

Elle sera ouverte pendant une durée de 43 jours consécutifs du vendredi 30 novembre 2018 à 9h00 au 11 janvier 2019 à 17h00 inclus. Le siège de l'enquête est fixé dans les locaux du PETR du Pays du Ruffécois, Rue du Château - BP90033, 16230 Mansle.

L'enquête publique est menée en vue de permettre au Comité Syndical du PETR du Pays du Ruffécois, autorité compétente pour le SCoT, d'approuver par délibération du Comité syndical du PETR du Pays du Ruffécois le SCoT du Pays du Ruffécois.

COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dossier soumis à enquête comprend :

- Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale arrêté en comité syndical le 6 juin 2018, comprenant le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) ;
- Le résumé non technique intégré au rapport de présentation ;
- L'évaluation environnementale intégrée au rapport de présentation et l'avis de l'Autorité Environnementale ;
- Le bilan de concertation ;
- Les avis émis par les Personnes Publiques Associées et Consultées.

PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

Le public pourra :

- Consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet aux lieux de consultation du dossier ;
- Les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, Monsieur Daniel BOLMONT, au PETR du Pays du Ruffécois (16230), siège de l'enquête, jusqu'au vendredi 11 janvier 2019 à 17h00 ;
- Les transmettre via le registre dématérialisé sur le site du SCoT du Ruffécois <http://www.scotduruffecois.com> en suivant le chemin suivant « 2018-2019 | Approbation du SCoT » « Déposer une observation » ou par courrier électronique à l'adresse de la boîte fonctionnelle suivante : ep.scot.ruffecois@orange.fr en précisant en objet « SCOT du Pays du Ruffécois ».

Les observations et propositions écrites et remises au commissaire enquêteur lors des permanences, celles transmises par voie postale ainsi que celles transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet du SCoT du Ruffécois.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le tribunal administratif de Poitiers a désigné M. Daniel BOLMONT en qualité de commissaire enquêteur, par décision n°E18000139/86 en date du 10 août 2018.

LIEUX DE CONSULTATION DU DOSSIER

Pendant cette période, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les lieux suivants :

- Au siège du PETR du Pays du Ruffécois, Rue du Château - BP90033, 16230 Mansle ;
- Au siège administratif de la Communauté de communes Cœur de Charente - 10 Route de Paris, 16560 Tourriers ;
- Au siège administratif de la Communauté de communes Val de Charente - 9 Boulevard des Grands Rocs, 16700 Ruffec ;
- A la mairie d'Aigre - 1 rue de l'hôtel de ville, 16140 Aigre ;
- A la mairie de Villefagnan - 14 rue du Docteur Feuillet, 16240 Villefagnan.

Le public pourra prendre connaissance du dossier :

- Aux endroits précités, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public ;
- Sur le site du SCoT du Pays du Ruffécois : <http://www.scotduruffecois.com>, rubrique « Téléchargements » ;
- En le consultant à partir de postes informatiques installés dans les locaux du PETR du Pays du Ruffécois et à la mairie d'Aigre pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

RAPPORT ET CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

A l'expiration de l'enquête, les registres d'enquête seront mis à la disposition du commissaire enquêteur, sans délai et clos par lui. Le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations parvenues pendant le délai de l'enquête. Il consignera dans une présentation séparée ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au PETR du Pays du Ruffécois, aux sièges administratifs des communautés de communes Val de Charente et Cœur de Charente ainsi que dans les mairies d'Aigre et de Villefagnan, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ENQUÊTE

Toute information relative à l'enquête publique peut être prise auprès du porteur de projet : Mme Isabelle AURICOSTE-TONKA - PETR du Pays du Ruffécois - Rue du Château, 16230 Mansle. Tél : 05 45 20 34 94. scot.ruffecois@orange.fr.

Jours	Lieux	Heures
Vendredi 30 novembre 2018	Siège du PETR du Pays du Ruffécois à Mansle : Commissaire enquêteur au bureau du Maire et dossier consultable au secrétariat de la mairie de Mansle	De 9h00 à 12h00
Vendredi 7 décembre 2018	Siège de la communauté de communes Val de Charente à Ruffec : Commissaire enquêteur dans les bureaux de la communauté de communes et dossier en salle du patrimoine	De 9h00 à 12h00
Mercredi 12 décembre 2018	Siège de la communauté de communes Cœur de Charente à Tourriers: Commissaire enquêteur dans la salle de réunion de la communauté de communes et dossier consultable dans le hall de la communauté de communes	De 14h00 à 17h00
Samedi 15 décembre 2018	Mairie d'Aigre : Commissaire enquêteur dans les bureaux de la mairie d'Aigre et dossier consultable au secrétariat de la mairie	De 9h00 à 12h00
Jeu 20 décembre 2018	Mairie de Villefagnan : Commissaire enquêteur dans la salle des permanences et dossier consultable au secrétariat de la mairie	De 14h00 à 17h00
Vendredi 28 décembre 2018	Siège de la communauté de communes Val de Charente à Ruffec : Commissaire enquêteur dans les bureaux de la communauté de communes et dossier en salle du patrimoine	De 14h00 à 17h00
Vendredi 4 janvier 2019	Siège de la communauté de communes Cœur de Charente à Tourriers: Commissaire enquêteur dans la salle de réunion de la communauté de communes et dossier consultable dans le hall de la communauté de communes	De 9h00 à 12h00
Vendredi 11 janvier 2019	Siège du PETR du Pays du Ruffécois à Mansle : Commissaire enquêteur au bureau du Maire et dossier consultable en salle des mariages	De 14h00 à 17h00